

**2LLS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 20 boulevard Vincent-Auriol**  
**31170 TOURNEFEUILLE**  
**792 491 003 RCS TOULOUSE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le trente et un décembre,  
A neuf heures,

**Monsieur Laurent LEVIEL,**  
demeurant 56 Route de Tarbes 31170 TOURNEFEUILLE,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 2LLS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

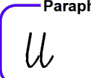
**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 20 boulevard Vincent-Auriol, 31170 TOURNEFEUILLE au 228 Avenue de Castres 31500 TOULOUSE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 228 Avenue de Castres 31500 TOULOUSE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Paraphe  


## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 15 mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

### **ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL**

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."


Le reste de l'article demeure inchangé.

## **TROISIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**Monsieur Laurent LEVIEL**  
Associé Unique

DocuSigned by:  
  
7280FFDFB3B846C...